



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Eure-et-Loir

Sollicitez l'assistance de nos équipes de spécialistes !

(Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises)

Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance* pour réaliser vos formalités

*assistance autre que celle qui relève des attributions légales des professionnels du droit

- ✓ Un **gain de temps**.
- ✓ Des **échanges** directs avec un spécialiste.
- ✓ Une **analyse personnalisée** sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- ✓ Des **informations claires** sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux.
- ✓ Des **informations actualisées** sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités.
- ✓ Une **vérification** de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- ✓ Attribution du n° SIREN en ligne si techniquement possible.

Je soussigné(e) :

sollicite l'assistance aux formalités et je joins ce jour le règlement pour la prestation choisie (voir détail des tarifs au verso).

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) est chargé, à titre gracieux, de :

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent,
- délivrer un récépissé pour votre déclaration,
- informer lorsque votre dossier est incomplet,
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes aux organismes obligatoires concernés.

A

, le

Bon pour accord (signature)



Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance plus complète lors d'un rendez-vous,
merci de nous contacter au 02 37 91 57 00.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Eure-et-Loir

Détail des prestations

FRAIS D'ASSISTANCE AUX FORMALITÉS	ENTREPRISES INDIVIDUELLES	SOCIÉTÉS
	(DONT MICRO ENTREPRENEUR)	
IMMATRICULATIONS*		
Frais d'assistance	60 €	70 €
Frais d'assistance en RDV individuel	70 €	70 €
MODIFICATIONS		
Frais d'assistance	60 €	70 €
Frais d'assistance en RDV individuel	70 €	70 €
RADIATIONS		
Frais d'assistance	20 €	20 €

Les tarifs ci-dessus ne comprennent pas le montant du droit à acquitter pour le répertoire des métiers :

- 129 € pour une immatriculation*,
- 64,50 € pour une modification,

EIRL : nous consulter.

(article 89 de la loi 97-1269 du 30 décembre 1997)

Pensez à cumuler les montants pour votre règlement.

* dont transfert inter-départemental.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»